

LE CONSEIL EN COURSE ÉLECTORALE

A quoi sert le Conseil de l'Université ? Quel est son fonctionnement ? A l'heure où la procédure d'élection pour la législature 2010-2013 bat son plein, les explications d'Elena Nuzzo, sa vice présidente.

Autorité délibérative, le Conseil de l'université est considéré comme le «parlement» de l'UNIL. Il est composé de 44 représentants de l'ensemble des professeurs, des assistants, des étudiants et du personnel administratif et technique (PAT). Il est actuellement présidé par Jean-Pierre Dauwalder (voir encadré). 2010 est une année électorale pour les représentants des corps professoral, intermédiaire et du PAT à la législature 2010-2013. Les listes électorales seront publiées le 10 mai et les votes seront clos le 28 mai. Mais quelles sont au juste les fonctions du Conseil ? Comment fonctionne-t-il ? Les explications de sa vice-présidente, Elena Nuzzo, étudiante à la Faculté des sciences sociales et politiques et représentante des étudiants au Conseil.

En tant qu'étudiante, qu'est-ce qui vous a motivée à siéger Conseil de l'Université ?

Elena Nuzzo: En étudiant à l'université, à travers l'expérience que l'on accumule jour après jour sur son fonctionnement, ses normes et ses mécanismes, chacun se forge un avis sur ce qu'il faudrait faire pour l'améliorer. Alors, soit on ignore ses propres opinions et l'on contribue ainsi à l'ancrage des défauts de l'institution, soit on s'engage et on se cherche des formes de participation adaptées. Et je crois que ce même concept vaut pour chaque corps. Et face aux nombreux domaines considérés problématiques et qui dépassent les frontières d'une seule faculté, et aux responsables qui se désresponsabilisent souvent, en attribuant les compétences à un niveau supérieur, le Conseil de l'université est un important moyen d'expression.

Et qu'apporte le Conseil à l'UNIL ?

La participation et la représentation équitables de chaque corps académique dans tous les organes et processus décisionnels sont des bases fondamentales de la qualité d'une haute école, tant pour la recherche que pour l'enseignement. En fait, chaque corps a une perspective spécifique sur la vie et la gestion des institutions universitaires, et y développe ses propres revendications et avis sur plusieurs aspects de la gestion de l'Université. Le Conseil de l'UNIL permet la confrontation de ces points de vue entre les représentants (es) des différents corps et Facultés. Et offre par là des occasions pour rechercher des compromis et améliorer de manière conjointe l'Université, cherchant à mieux l'adapter aux positions respectives.

Quelles sont les compétences du Conseil ?

La Loi sur l'université de 2004 (LUL) limite, certes, les marges d'intervention du Conseil. Mais elle lui attribue des compétences fonda-

mentales pour la gestion de l'UNIL. Adopter les comptes et les rapports de gestions, préavisser le budget de l'Université, proposer un recteur au Canton, et adopter un certain nombre de règlements: voici quelques exemples des tâches propres au Conseil de l'université. Et la LUL a fortement réduit la sous-représentation de certains corps face aux autres dans le Conseil de l'université et dans ceux des facultés et ancré leur fonction d'espaces de débat démocratique. Ces éléments constituent des bases pour un développement positif de la qualité globale d'une institution universitaire.

Qu'avez-vous appris au sein du Conseil ?

J'ai appris à comprendre les mécanismes du fonctionnement de l'UNIL car on se retrouve face aux dynamiques internes qui portent ou ont porté à des choix issus de compromis ou d'adaptations à des contingences non idéales. Le Conseil est aussi l'occasion de rencontrer les représentants et représentantes des autres corps, des autres Facultés, de la Direction et des Décanats, et de tisser des relations qui peuvent souvent s'avérer importantes. De plus, le Conseil permet d'élargir ses compétences en matière de gestion d'une grande institution.

Avez-vous mené des actions concrètes au sein du Conseil ?

Faisant partie du Bureau, j'ai contribué à l'organisation des travaux du Conseil et à la planification des thèmes à y aborder. J'ai aussi pu participer au processus des «Audits qualité» en rencontrant le groupe d'expertise, et j'ai ensuite lancé une tentative de démarche d'autoévaluation du Conseil. Je me suis aussi chargée d'élaborer un petit bilan du rapport de gestion pour préparer le Bureau et le Conseil au débat.

2010 est une année électorale, un message pour encourager les vocations ?

C'est très facile de trouver des personnes insatisfaites de certains aspects du fonctionnement de l'UNIL. C'est très difficile, par contre, de trouver des personnes prêtes à s'engager pour faire progresser l'Université. Alors que l'université est traditionnellement le lieu du débat démocratique et de la recherche de nouvelles solutions, ainsi que le domaine de la logique, cette contradiction irrationnelle ne peut que paraître doublement paradoxale. La responsabilité de cela est individuelle: l'appel s'adresse à chacun et chacune.

Propos recueillis par Francine Zambano

www.unil.ch/conseil
Infos sur les élections auprès des doyens de faculté.

UN HOMME D'EXPÉRIENCE

Jean-Pierre Dauwalder quittera ses fonctions de président du Conseil de l'UNIL le 31 juillet prochain. Puis il recevra un prix pour l'ensemble de sa carrière par l'Association Internationale de Psychologie Appliquée à Melbourne (AUS). Un départ à la retraite bien mérité pour ce professeur de l'Institut de psychologie, qui a

F. Imhof © UNIL



vécu deux législatures au Conseil de l'Université. La première en tant que président de la Commission de finances et de gestion et la seconde en qualité de président du Conseil. Cet homme d'expérience est donc très bien placé pour expliquer les rôles et fonctions du Conseil. «Nous avons nous-mêmes eu parfois de la peine à être au clair par rapport à notre mission», dit-il. «Mais lors de cette deuxième législature, nous avons eu le courage de nous affirmer davantage, de dire clairement que nous avons un certain nombre de droits et de compétences.»

Jean-Pierre Dauwalder et les membres du Conseil se sont donc donnés les moyens d'y voir plus clair. Ils ont commencé par se faire une image de l'organisation générale de l'UNIL. Puis ils ont discuté avec la Direction du plan stratégique. Ils ont ensuite essayé de suivre des projets concrets. Le Conseil suit par exemple de très près des dossiers importants tels que MEDUNIL.

«C'est dans une perspective d'anticipation que nous avons abordé un autre thème lors de cette législature. Nous avons dressé un bilan intermédiaire de la LUL, avec tout ce qui en découle, en essayant de mettre en lumière les questions non résolues», dit-il. Puis nous avons établi un catalogue d'une dizaine de questions. La commission législative est en train de clarifier deux points: à qui s'adresser pour résoudre les problèmes qui subsistent? quelles questions relèvent de la compétence du Conseil? Par ailleurs, celui-ci a dernièrement mis en place un groupe de travail chargé de faire un état des lieux et définir un périmètre pour un règlement général des études. «Actuellement, nous avons beaucoup de règlements d'études facultaires très détaillées à plusieurs niveaux, ce qui rend très difficile leur compréhension». Un groupe de rédaction proposera un texte qui sera examiné par le Conseil. Ce dossier va toutefois être reporté à la prochaine législature. «Cette fonction a été pour moi très enrichissante, conclut Jean-Pierre Dauwalder. Pour quelqu'un qui aurait envie de participer à des projets à long terme, et qui aimerait avoir une vue d'ensemble sur l'UNIL, cela peut être extrêmement intéressant de siéger au Conseil». A bon entendre...

F.Zo